# Légalisation et apostille des actes publics établis par les autorités françaises. Report

## Revue - Etat Civil

### Source - JO

Le décret n° 2024-1200 du 23 décembre 2024 et [un arrêté](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/12/23/JUSC2434412A/jo/texte) du même jour opèrent un report de l'entrée en vigueur [du décret n° 2021-1205](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044061254) du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises.